

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### **RÈGLEMENT N° VA-1258 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VA-831 CONCERNANT L'OCTROI D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUR LES LOTS 4 459 774 ET 4 459 775 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1258 modifiant le règlement VA-831 concernant l'octroi d'un permis de construction pour l'agrandissement d'un centre de la petite enfance sur les lots 4 459 774 et 4 459 775 du cadastre du Québec. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 8 novembre 2023.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 8 novembre 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 8 novembre 2023

---

M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière